

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 3 OCTOBRE 2016 À 19 H.

Sont présents : M. John Pineault Maire  
M. Keven Touzel Conseiller no. 1  
M. Michel Charlebois Conseiller no. 2  
Mme Shawna Doucet Conseillère no. 3  
M. Frédérick Lee Directeur général et secrétaire-trésorier

Est absente : Mme Hélène Boulanger Conseillère no. 4

**Point 1. Ouverture de la séance**

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

**Point 2. Résolution # 16-10-167**

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout d'un point.

**Point 3. Résolution # 16-10-168**

Lecture et adoption du procès-verbal du 6 septembre 2016

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par M. Keven Touzel et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 6 septembre 2016.

**Point 4.**

Lecture du résumé de la correspondance et dépôt de documents

**M. François Légaré** : Demande de disponibilité des services aqueduc et d'égout

**Voyages Coste** : Demande d'appui financier au projet de travaux de mise à niveau de l'Express Anticosti

**Point 5. Résolution # 16-10-169**

Rapport du trésorier

Le trésorier résume le rapport budgétaire au 30 septembre 2016.

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2016.

**Point 6. Résolution # 16-10-170**

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 16-09 au montant de 82 595.66 \$.

**Point 7. Résolution # 16-10-171**

Approbation de la liste des comptes payés (incompressibles)

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 16-09.1 totalisant une somme de 48 669.24 \$. Ce bordereau couvre la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2016.

**Point 8.**

Rapport des conseillers

M. Pineault : Nous informe du centre aquatique chapeauté par la M.R.C. de Minganie et effectue un suivi de différents dossiers : priorité Anticosti, disposition des carcasses de chevreuil, Unesco, Complexe touristique secteur ouest, de l'Auberge Pointe-Ouest, préau et la F.Q.M. appui notre demande de retirer les permis de forage.

---

M. Touzel : Souhaite bonne fin de saison aux ouvriers saisonniers et que les quais sont ramassés.

M. Charlebois : A assisté à une rencontre pour le préau, marcher pour le quartier des mini-maisons et on fait un décompte pour des roches (enrochement Pointe Ouest).

Mme. Doucet : Attend le rapport sur le service incendie et suivi RH

**Point 9. Résolution # 16-10-172**

Avis de motion – Second projet de règlement sur « Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables » R-126-06-16

Je, M. Michel Charlebois, donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, adopterai un second projet de règlement portant le numéro R 126-06-16 relatif à l'application de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

*M. Michel Charlebois, conseiller no. 2, quitte la salle de conférence.*

**Point 10. Résolution # 16-10-173**

Mise à l'amende pour la propriété sise au 6, rue des Menier, lot 5 061 943

**ATTENDU QUE** la clôture sise au 6, rue des Menier, lot 5 061 493, n'est pas conforme en fonction de la hauteur des pieux et de la distance entre le sol et le bas de la dite clôture;

**ATTENDU QUE** des rappels ont été effectués auprès du propriétaire aux dates suivantes :

- 2 octobre 2015
- 4 mai 2015
- 20 juin 2016
- 29 juin 2016
- 8 juillet 2016
- 29 août 2016;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti peut, par son règlement R 25-90-06 article 2.2, imposer des amendes en cas de non-conformité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay avocats S.E.N.C.R.L. afin d'effectuer les procédures légales de mise à l'amende;

**QUE** le montant de l'amende est de cent dollars (100 \$);

**QUE** si les travaux correctifs ne sont pas effectués au 31 octobre 2016, un montant de cent dollars par jours additionnels sera imposé en amende supplémentaire tant que les correctifs ne seront pas effectués.

*M. Michel Charlebois, conseiller no. 2, revient dans la salle de conférence.*

**Point 11. Résolution # 16-10-174**

Mise à l'amende de la compagnie «Les Entreprises PEC inc.»

**ATTENDU QUE** l'utilisation de roulottes de chantier pour de l'hébergement est interdite;

**ATTENDU QUE** des rappels et des conversations téléphoniques ont été effectués auprès de la compagnie «Les Entreprises PEC inc.» aux dates suivantes :

- 25 juillet 2016
- 4 août 2016
- 10 août 2016 avec le ministère des Transports
- 12 août 2016
- 23 août 2016
- 29 août 2016

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti peut, par son règlement R 25-90-06 article 2.2, imposer des amendes en cas de non-conformité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay avocats S.E.N.C.R.L. afin d'effectuer les procédures légales de mise à l'amende;

**QUE** le montant de l'amende est de trois cents dollars (300 \$).

**Point 12. Résolution # 16-10-175**

Adoption du règlement R 130-10-16 portant sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

**ATTENDU QU'**une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l'objet et la portée de ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Keven Touzel et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement R 130-10-16 portant sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

**Point 13. Résolution # 16-10-176**

Demande à la SÉPAQ Anticosti pour des améliorations locatives

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti loue ses locaux administratifs à SÉPAQ Anticosti à raison de 851 \$ plus taxes par mois;

**ATTENDU QUE** plusieurs détériorations des lieux sont constatées à savoir :

- l'infiltration d'eau par les fenêtres;
- l'usure des tapis et la qualité hygiénique de ceux-ci;
- la détérioration du comptoir de service;
- l'infiltration d'eau par le plafond;
- la modernité du système électrique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti demande à la SÉPAQ Anticosti des améliorations locatives afin de régler les problématiques énumérées ci-haut.

**Point 14. Résolution # 16-10-177**

Désignation du responsable de projet pour l'installation de sites d'ancrage à Port-Menier

Il est proposé par M. Michel Charlebois, et appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général, M. Frédérick Lee, comme étant la personne responsable du projet pour l'installation des sites d'ancrage à Port-Menier et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs avec ce projet.

La Municipalité s'engage en outre à mettre la mise de fonds nécessaire à la réalisation du projet.

**Point 15. Résolution #16-10-178**

Avis de motion portant sur l'adoption du règlement #131-11-16 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

Est présent donné par M. Michel Charlebois un avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement R 131-11-16 portant sur l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal sera adopté.

**Point 16. Résolution # 16-10-179**

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Point 17. Résolution # 16-10-180**

Demande de financement par Voyage Coste

**ATTENDU QUE** la coopérative COSTE à demander un appui financier de 20 000\$ à la Municipalité de l'île-d'Anticosti;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de l'île-d'Anticosti souhaite évaluer la rentabilité du projet d'Express Anticosti;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité de demander à Voyage Coste un bilan financier et un plan d'affaires prévisionnel.

**Point 18.**

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Une personne est présente.

Début de la période de questions : 19 h 42

Fin de la période de questions : 19 h 53

**Point 19. Résolution # 16-10-181**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Keven Touzel, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19 h 53.

*Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.*

John Pineault  
Maire

Frédéric Lee  
Secrétaire-trésorier